

Cent trente-huitième rapport d'étape du Conseil international
du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent à la
Commission mixte internationale pour la période
du 1^{er} mars 2022 au 31 août 2022

Le 19 octobre 2022



Barre de sable à Croil Island – en regardant vers le sud

PAGE DE COUVERTURE – CRÉDIT PHOTO : TONY DAVID, 15 AOÛT 2022

RÉSUMÉ

Les conditions locales d'apport dans le bassin du lac Ontario pendant la période visée par le rapport (mars 2022 à août 2022) ont été généralement plus sèches que la moyenne, à l'exception du mois de mars. Les apports nets du bassin en mars ont été de 32 % supérieurs à la moyenne mensuelle à long terme. Les apports nets semestriels du bassin dans lac Ontario ont été dépassés 60 % du temps au cours de l'historique de prise de relevés de 1900 à 2021.

La stratégie de gestion hydrique du Conseil international du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent (le Conseil ou le CILOFSL) a varié au cours de la période visée par le rapport en fonction des conditions météorologiques et des apports en eau. Une réduction des débits sortants pour faciliter l'installation d'estacades de sécurité aux installations d'Hydro-Québec dans la section en aval du fleuve Saint-Laurent a été effectuée en avril. En mai, les débits ont également été temporairement réduits pour aider la New York Power Authority (NYPA) à installer une estacade de retenue au barrage du Long Sault. Ces opérations constituaient des déviations mineures selon la définition de la directive de la Commission mixte internationale (CMI) et ont entraîné l'accumulation d'environ 1,5 cm (0,6 po) dans le lac Ontario par rapport au respect strict des débits sortants prescrits par le Plan.

Une fois les travaux terminés au barrage du Long Sault, le Conseil a procédé à des déviations compensatoires afin de contrebalancer les déviations accumulées dans lac Ontario. Les déviations compensatoires se sont poursuivies jusqu'à ce que les 1,5 cm (0,6 po) soient retirés du lac à la mi-août.

Le niveau d'eau du lac Ontario a commencé la période visée par le rapport bien au-dessus de la moyenne (1918 à 2021) et a grimpé à un rythme inférieur à la moyenne saisonnière jusqu'à la première semaine de mai, lorsque le niveau a atteint un sommet de 75,21 m (246,7 pi). Le lac Ontario est ensuite resté relativement stable avec des baisses progressives jusqu'à la mi-juin, lorsque des conditions anormalement sèches généralisées, associées à des débits sortants supérieurs à la moyenne qui ont dépassé les débits entrants, ont entraîné une chute rapide des niveaux d'eau pendant le reste de l'été. Le lac a terminé la période visée par le rapport sous la moyenne et près des seuils inférieurs du critère H14. Le Conseil s'est réuni à distance trois fois au cours de la période visée par le rapport avec les conseillers de la CMI, les sous-comités associés et les groupes consultatifs, pour mener ses activités et évaluer les conditions. Le Comité des communications, les membres du Conseil et du Groupe consultatif intérimaire (GCI), les secrétaires et les représentants de la régularisation ont continué de participer activement à la sensibilisation, à l'échange d'informations et à la liaison avec les parties prenantes dans tout le système.

1 TABLE OF CONTENTS

Résumé	iii
Liste des tableaux.....	v
Liste des figures	v
1 Conditions hydrologiques	6
1.1 Bassin du lac Ontario – Apport net du bassin	6
1.2 Apports du lac Érié.....	6
1.3 Lac Ontario – Apports totaux nets.....	6
1.4 Bassin de la rivière des Outaouais	6
2 Activités de régularisation	7
2.1 Aperçu de la gestion des débits sortants.....	7
2.2 Déviations par rapport au Plan de régularisation 2014.....	7
2.3 Niveaux d’eau dans l’ensemble du système hydrographique	8
2.4 Exploitation du barrage Iroquois	9
2.5 Exploitation du barrage du Long Sault.....	9
2.6 Dérivation de la rivière Raisin	9
2.7 Rapport sur la voie maritime du Saint-Laurent.....	10
2.8 Production hydroélectrique de pointe	10
3 Activités du conseil	10
3.1 Réunions et conférences téléphoniques du Conseil.....	11
3.2 Changements dans la composition du Conseil	11
3.3 Communications, sensibilisation et mobilisation	11
3.4 Comité de limnimétrie	12
4 Comité de gestion adaptative des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent	12
Annexe A : Autres activités de sensibilisation	25
Annexe B : Annexe aux Rapports d’étape semestriels*	

*L’[Annex B](#), disponible sur la [page de répertoire des rapports](#) du site Web du Conseil, fournit des informations de base et des définitions permettant au présent rapport de se concentrer sur les questions et les conditions de la période de rapport de six mois la plus récente.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Données provisoires sur les apports mensuels moyens dans le lac Ontario

Table 2a. Résumé des débits sortants, ajustements opérationnels (AO) et déviations hebdomadaires

Table 2b. Résumé des changements de débit

Tableau 3. Niveaux d'eau et débits sortants enregistrés et avant-projet du lac Ontario

Tableau 4 : Participation aux réunions

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Apports totaux nets mensuels dans le lac Ontario

Figure 2. Débit journalier de la rivière des Outaouais à Carillon

Figure 3. Débit journalier du lac Ontario

Figures 4. Débit du lac Ontario - effectif, avant projet et selon le Plan 2014

Figure 5. Niveau d'eau journalier du lac Ontario

Figures 6. Niveau d'eau du lac Ontario – effectif, avant projet et selon le Plan 2014

Figure 7. Niveau d'eau journalier du lac Saint-Laurent au barrage du Long Sault

Figure 8. Niveau d'eau journalier du lac Saint-Louis à Pointe-Claire

Figure 9. Niveau d'eau journalier au port de Montréal à la jetée n° 1

Figure 10. Niveau d'eau journalier du lac Saint-Pierre à Sorel

1 CONDITIONS HYDROLOGIQUES

1.1 BASSIN DU LAC ONTARIO – APPORT NET DU BASSIN

Le tableau 1 présente les apports nets mensuels au lac Ontario (voir la définition à l'annexe B) pour la période de mars 2022 à août 2022 et la moyenne (1900 à 2021) pour la période de six mois. Les ANB mensuels ont été inférieurs à la moyenne tous les mois de la période visée par le rapport, à l'exception du mois de mars, où les ANB ont été supérieurs de 32 % à la moyenne mensuelle à long terme pour ce mois.

1.2 APPORTS DU LAC ÉRIÉ

Bien que le niveau du lac Érié ait continué de baisser par rapport aux sommets record observés en 2020 et aux sommets notables de 2021, les apports au lac Ontario en provenance du lac Érié sont restés bien supérieurs à la moyenne de mars à août (tableau 1). La moyenne semestrielle des apports au lac Ontario en provenance du lac Érié a été la 19^e plus élevée depuis le début de la prise de relevés fiables en 1900.

1.3 LAC ONTARIO – APPORTS TOTAUX NETS

Les apports totaux nets mensuels (ATN) au lac Ontario (voir la définition à l'[annexe B](#)) sont indiqués au tableau 1 et illustrés graphiquement à la figure 1. La figure 1 illustre la moyenne mensuelle à long terme d'ATN pour la période de 1900 à 2020 et les apports pour 2020, 2021 et 2022 (jusqu'en août). Les barres horizontales grises représentent les maxima et minima mensuels à long terme d'ATN. Les ATN sont restés supérieurs à la moyenne (tableau 1). Dans l'ensemble, l'ATN moyen sur six mois était le 26^e plus élevé depuis le début de la prise de relevés fiables en 1900.

1.4 BASSIN DE LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS

Les débits sortants du bassin de la rivière des Outaouais ont commencé la période visée par le rapport sous la moyenne en mars, sont passés au-dessus de la moyenne à la mi-mars, puis sont tombés sous la moyenne brièvement avant le début de la crue nivale au début d'avril. Les débits sont demeurés généralement au-dessus de la moyenne (1963 à 2019) jusqu'à la mi-juillet, lorsque des conditions plus sèches ont poussé les débits légèrement sous la moyenne pendant quelques semaines avant que les débits ne reviennent au-dessus de la moyenne pour le reste de la période visée par le rapport (figure 2). Vous trouverez plus de détails sur les conditions de la crue printanière sur le site Web de la Commission de planification de la régularisation de la rivière Outaouais ici : <https://rivieredesoutaouais.ca/faits-saillants-de-la-crue-printaniere-de-2022/>

2 ACTIVITÉS DE RÉGULARISATION

2.1 APERÇU DE LA GESTION DES DÉBITS SORTANTS

La figure 3 illustre les débits sortants journaliers du lac Ontario pour 2020, 2021 et 2022 (jusqu'en août). Le tableau 2a résume les débits sortants hebdomadaires, et le tableau 2b, tous les changements apportés au débit pendant la période visée par le rapport.

Les apports totaux nets élevés pendant l'automne pluvieux de 2021 et l'hiver de 2021-2022 ont fait en sorte que la composante de l'algorithme de la courbe d'exploitation qui regarde en arrière sur 52 semaines a ajusté les débits sortants à la hausse par rapport aux débits calculés en fonction des niveaux actuels du lac Ontario. Cette situation, combinée à des débits entrants plus élevés que la moyenne dans le lac Érié, a fait en sorte que le Plan 2014 a prescrit des débits sortants plus élevés que la moyenne tout au long de la période visée. Dans l'ensemble, le débit sortant moyen total libéré du 1^{er} mars 2022 au 31 août 2022 était de 8 530 m³/s (301 000 pi³/s), ce qui représente la 13^e moyenne de 6 mois la plus élevée jamais enregistrée.

Comme décrit à la section 2.2, le Conseil a procédé à deux déviations mineures pendant plusieurs semaines, chacune en avril et en mai. Des déviations compensatoires ont été mises en œuvre pour supprimer les déviations accumulées dès que la déviation mineure de mai a été terminée.

2.2 DÉVIATIONS PAR RAPPORT AU PLAN DE RÉGULARISATION 2014

La figure 4 illustre les débits sortants journaliers de janvier à août 2022 (ligne noire) comparés aux débits sortants hebdomadaires du lac Ontario spécifiés dans le Plan (carrés gris) ainsi que les débits avant projet (cercles rouges) (c'est-à-dire les niveaux et les débits sortants qui se seraient produits si le projet hydroélectrique, le dragage associé et la gestion subséquente des débits sortants n'avaient pas été entrepris). Tous les changements de débit sortant, y compris les ajustements opérationnels, ainsi que les déviations mineures et majeures appliquées pendant la période visée par le rapport, sont également résumés dans les tableaux 2a et 2b. Des ajustements opérationnels sont nécessaires pour tenir compte des incertitudes et des variations des conditions dans la semaine, afin de respecter l'objectif de la stratégie du Conseil relative au débit; ces ajustements n'ont pas à être compensés plus tard par l'application de débits compensatoires.

Les débits prescrits dans le Plan 2014 ont été relâchés depuis le début de la période visée par le rapport jusqu'à ce que les débits sortants soient temporairement réduits pour faciliter l'installation d'une estacade de sécurité aux installations d'Hydro-Québec dans la partie inférieure du fleuve Saint-Laurent au cours des semaines se terminant le 15 avril et le 22 avril. Au cours des semaines se terminant les 13, 20 et 27 mai, les débits sortants ont de nouveau été temporairement réduits pour aider la New York Power Authority (NYPA) à installer une estacade de retenue au barrage du Long Sault. Pendant ces deux déviations mineures, un total de 1,5 cm (0,6 po) de déviations mineures a été accumulé sur le lac Ontario. Des déviations compensatoires ont été immédiatement effectuées dès la fin de la pose de l'estacade de retenue par la NYPA. Des augmentations de débit d'environ 10 à 80 m³/s (350 à 2800 pi³/s) en moyenne ont été maintenues de façon hebdomadaire jusqu'à ce que les 1,5 cm (0,6 po) aient été complètement éliminés du lac Ontario, le 13 août.

2.3 NIVEAUX D'EAU DANS L'ENSEMBLE DU SYSTÈME HYDROGRAPHIQUE

La figure 5 illustre les niveaux d'eau journaliers du lac Ontario pour 2020, 2021 et 2022 (jusqu'en août). Le niveau d'eau du lac Ontario a commencé la période visée par le rapport bien au-dessus de la moyenne (1918 à 2021) et a grimpé à un rythme inférieur à la moyenne saisonnière jusqu'à la première semaine de mai, lorsque les niveaux ont atteint un sommet de 75,21 m (246,7 pi). Le lac Ontario est ensuite demeuré relativement stable avec des baisses progressives jusqu'à la mi-juin, lorsque des conditions anormalement sèches généralisées, associées à des débits sortants supérieurs à la moyenne qui ont dépassé les débits entrants, ont entraîné une chute rapide des niveaux d'eau pendant le reste de l'été. Le lac a terminé la période visée par le rapport sous la moyenne et s'approche des seuils inférieurs du critère H14. Le niveau d'eau du lac Supérieur a commencé la période visée par le rapport sous sa moyenne mais a rapidement augmenté au cours du printemps pour se situer bien au-dessus de la moyenne. Les lacs Michigan-Huron et Érié sont restés au-dessus de leur moyenne tout au long de la période visée par le rapport.

Pour déterminer l'effet du projet hydroélectrique, du dragage connexe et de la gestion subséquente des débits sortants, le tableau 3 présente une comparaison entre les niveaux et les débits sortants mensuels du lac Ontario et ceux qui auraient été enregistrés dans les conditions avant-projet. Ce résumé illustre que le niveau du lac Ontario était environ 63 à 72 cm (2,1 à 2,4 pi) plus bas qu'il ne l'aurait été dans les conditions naturelles avant-projet pendant toute la période visée par le rapport. La figure 6 illustre également une comparaison des niveaux par quart de mois avec la moyenne à long terme, les niveaux avant-projet (cercles rouges) et les niveaux calculés du Plan 2014 (carrés noirs) en 2021 et 2022 (jusqu'en août).

Au cours du premier mois de la période visée par le rapport, le niveau du lac a augmenté de 14 cm (6,0 po), ce qui est très proche de la hausse moyenne de 13 cm (5,2 po) pour le mois de mars. Le niveau du lac a ensuite augmenté de 11 cm (4,8 po) en avril, ce qui est beaucoup moins que la hausse moyenne de 21 cm (6,8 po) pour le mois. Puis, en mai, les niveaux d'eau ont atteint un sommet au cours de la première semaine, à 75,21 m (246,7 pi), puis ont baissé de 7 cm (2,8 po) à la fin du mois, pour une variation nette de 4 cm (1,6 po). En moyenne, le niveau du lac augmente de 9 cm (3,6 po) en mai. Cette pointe de niveau du lac était plus d'un mois plus hâtif que la pointe moyenne du lac de la mi-juin. En juin, le niveau du lac a continué de baisser à un rythme rapide, chutant de 11 cm (4,4 po), ce qui représente la 9^e baisse la plus importante pour le mois et, en moyenne, le niveau en juin baisse de 1 cm (0,4 po). Les mois de juillet et d'août ont vu les niveaux continuer à diminuer rapidement à un rythme de 18 cm (6,8 po) et 20 cm (8 po) respectivement, ce qui est plus que la baisse moyenne pour ces deux mois (9 cm (3,6 po) et 14 cm (5,6 po) respectivement). Le déclin rapide du mois de juillet est le 10^e plus important jamais enregistré et celui du mois d'août est le 12^e plus important jamais enregistré. Le dernier jour de la période visée par le rapport (31 août 2022), le niveau du lac Ontario se situait à 74,66 m (245,8 pi), soit 16 cm (6,4 po) de moins que la moyenne, et 4 cm (1,6 po) de plus que le seuil inférieur applicable du critère H14.

Les niveaux d'eau du lac Saint-Laurent au barrage du Long Sault (figure 7) sont demeurés égaux ou supérieurs au minimum de la saison de navigation de 72,6 m (238,2 pi) pendant toute la période visée par le rapport, sauf pendant deux jours, les 17 et 18 août, où les niveaux ont chuté à 72,56 m (238,0 pi) et 72,59 m (238,2 pi) en raison de vents nord-est soutenus. Puisque les niveaux du lac Saint-Laurent ont remonté relativement rapidement en raison du changement des vents dominants, il n'a pas été

nécessaire d'effectuer des ajustements opérationnels pour compenser l'impact des vents dominants sur les niveaux du lac Saint-Laurent. Les niveaux du lac Saint-Laurent sont demeurés bien en deçà des niveaux moyens pendant presque toute la période visée par le rapport, sauf en mars et en avril, et près ou en deçà des minimums record pendant la majeure partie des mois de juillet et d'août. Aucun impact sur les prises d'eau n'a été signalé.

Les niveaux d'eau journaliers à Summerstown sur le lac Saint-François ont été généralement près de la moyenne (1960 à 2021) de mars à août.

Les niveaux d'eau journaliers du lac Saint-Louis à Pointe-Claire (figure 8) sont généralement demeurés au-dessus de la moyenne (1960 à 2021) tout au long de la période visée par le rapport, en raison des débits sortants supérieurs à la moyenne du lac Ontario combinés aux débits supérieurs à la moyenne de la rivière des Outaouais au printemps et, des niveaux généralement près de la moyenne tout au long de l'été.

Les niveaux journaliers au port de Montréal (figure 9) et à Sorel, sur le lac Saint-Pierre (figure 10), sont généralement restés au-dessus de la moyenne de mars à juin, puis ont chuté pour devenir légèrement inférieurs à la moyenne en juillet et août.

2.4 EXPLOITATION DU BARRAGE IROQUOIS

En avril, toutes les vannes du barrage Iroquois ont été abaissées afin de cibler une perte de charge de 30 cm en aval (30 vannes abaissées le 20 avril, et deux vannes abaissées le 21 avril). Ces opérations effectuées par Ontario Power Generation (OPG) étaient en réponse à l'imprévisibilité des réductions de débit respectant la limite F du Plan 2014 et au risque de dépasser la hauteur de chute maximale (73,87 m) au barrage Moses-Saunders. Toutes les vannes ont été relevées à nouveau le 6 mai et sont restées ouvertes pendant le reste de la période visée par le rapport. Lorsque les débits sortants du barrage Moses-Saunders sont réduits, les niveaux en amont du barrage Moses-Saunders sur le lac Saint-Laurent augmentent. Le barrage Iroquois peut être utilisé pour supprimer les niveaux d'eau élevés du lac Saint-Laurent. Le public peut en apprendre davantage sur le fonctionnement du barrage Iroquois en regardant une courte vidéo sur le site Web du Conseil (module 4) :

<https://ijc.org/fr/clofsl/biblio/modules>.

2.5 EXPLOITATION DU BARRAGE DU LONG SAULT

Un nombre variable de vannes ont été ouvertes au barrage du Long Sault à différents moments pour déverser la quantité de débit sortant total du lac Ontario qui dépassait la capacité du barrage Moses-Saunders. La capacité de débit passant au barrage Moses-Saunders a été réduite à certains moments en raison d'interruptions liées à l'entretien des turbines et des lignes de transport et/ou des conditions du marché de l'électricité. Le barrage du Long Sault a été exploité par intermittence pendant 82 des 184 jours de la période visée par le rapport (45 % du temps). La quantité journalière totale d'eau déversée (non disponible pour la production d'électricité) a atteint une valeur moyenne journalière maximale de 2 017 m³/s, le 7 mai 2022.

2.6 DÉRIVATION DE LA RIVIÈRE RAISIN

La dérivation de la rivière Raisin est restée fermée pendant toute la période du rapport.

2.7 RAPPORT SUR LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

La saison de navigation 2022 a débuté dans la section Montréal-lac Ontario de la voie maritime, le 22 mars. Le premier navire à franchir l'écluse de Saint-Lambert à Montréal (Québec) a été le CSL Welland.

2.8 PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE DE POINTE

Les opérations de production pointe sont les variations de débit intra-journalières et journalières, respectivement, qui permettent à OPG et à la NYPA de mieux aligner leur production d'électricité sur la demande. Cependant, ces variations de débit entraînent une fluctuation des niveaux d'eau immédiatement en amont et en aval du barrage Moses-Saunders plus importante qu'elle ne le serait autrement. La CMI a approuvé des directives et des conditions dans le cadre desquelles les entités hydroélectriques peuvent effectuer des opérations de production de pointe. Le 30 novembre 2021, la CMI a approuvé la poursuite des opérations de production de pointe pour la période de 5 ans allant du 1^{er} décembre 2021 au 30 novembre 2026, conformément aux conditions précisées dans l'addenda n° 3 aux guides opérationnels du plan de régularisation 1958-D. Les opérations de production de pointe ne sont effectuées que si le Conseil et le Groupe consultatif des opérations (GCO) y consentent tous.

Il n'y a pas eu d'opérations de production de pointe au cours de la période visée par le rapport.

3 ACTIVITÉS DU CONSEIL

Le Conseil a continué de fixer le débit du projet hydroélectrique dans la partie internationale du fleuve Saint-Laurent. Le Conseil, principalement par l'entremise des bureaux des représentants des entités responsables de la régularisation, continue de surveiller en continu les conditions dans tout le système hydrographique du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent. Le personnel de soutien continue à fournir au Conseil des mises à jour fréquentes sur les niveaux d'eau et les conditions hydrologiques, et à conseiller le Conseil sur les impacts que les stratégies potentielles de gestion des débits sortants auraient sur les niveaux d'eau et les débits dans tout le système selon une gamme de scénarios potentiels d'apport en eau. Le GCO du Conseil continue de tenir des téléconférences hebdomadaires pour examiner les conditions et donner son avis sur les exigences et les contraintes opérationnelles hebdomadaires et les implications de la gestion des débits sortants potentiels. Plus d'informations sur les rôles et responsabilités des différents groupes associés au Conseil peuvent être trouvées ici : <https://ijc.org/fr/clofsl/regularisation-du-lac-ontario-et-du-fleuve-saint-laurent>.

Le Conseil a continué de communiquer régulièrement avec la CMI. Comme indiqué à la section 3.3, le Conseil a continué de travailler avec la CMI par l'entremise du Comité des communications pour trouver des moyens d'améliorer les communications, les mesures de sensibilisation et le dialogue avec les parties prenantes et le grand public. Comme indiqué à la section 3.4, le Comité de limnimétrie du Saint-Laurent a continué de surveiller le programme des sociétés d'hydroélectricité en ce qui concerne l'exploitation et l'entretien du réseau de limnimètres nécessaires aux activités du Conseil.

3.1 RÉUNIONS ET CONFÉRENCES TÉLÉPHONIQUES DU CONSEIL

Le Conseil s'est réuni à distance par vidéoconférence trois fois au cours de la période visée par le rapport (le 18 mars, le 28 juin et le 8 août) avec les conseillers de la CMI, les sous-comités associés, les groupes consultatifs et le personnel de soutien, pour mener ses activités et analyser les conditions. Le tableau 4 donne la liste des membres du Conseil qui ont été présents à ces réunions.

3.2 CHANGEMENTS DANS LA COMPOSITION DU CONSEIL

BG Kimberly Peebles a été nommée coprésidente américaine du Conseil le 1^{er} juin 2022 pour un mandat de trois ans se terminant le 2 juin 2025. Il n'y a pas eu d'autres changements de membres au cours de la période considérée.

3.3 COMMUNICATIONS, SENSIBILISATION ET MOBILISATION

Au cours de la période visée par le rapport, deux communiqués de presse ont été publiés, distribués et affichés sur le site Web du Conseil en français et en anglais. Les membres du Conseil et le personnel de soutien ont répondu à un certain nombre de demandes de renseignements par téléphone et par courriel concernant les conditions de niveau d'eau et les stratégies de gestion des débits sortants du Conseil. Les membres et le personnel du Conseil ont accordé de nombreuses entrevues aux médias et maintenu des contacts réguliers avec les salles de rédaction.

Le personnel du Conseil a continué à envoyer des mises à jour hebdomadaires sur les conditions actuelles à plus de 600 abonnés (le lien d'inscription pour les mises à jour hebdomadaires se trouve ici : <https://ijc.us2.list-manage.com/subscribe?u=6f596332b572c1092ac6c20a3&id=15d567a8eb>. Le Conseil a continué d'exploiter et de gérer son site Web (<https://www.ijc.org/fr/clofs/>).

Le Conseil a organisé deux webinaires publics en anglais et en français au cours de la période visée par le rapport. Le premier webinaire a eu lieu le 19 avril en anglais et le 20 avril en français. Ces webinaires ont été organisés pour répondre aux préoccupations de nombreuses personnes concernant les conditions de hautes eaux qui auront un impact sur le bassin en 2022. Lors de ces réunions, le Conseil a insisté sur le fait qu'il y avait beaucoup plus de chances d'avoir des impacts de basses eaux cette année que des impacts de hautes eaux. La deuxième série de webinaires publics a eu lieu le 30 août en anglais et le 31 août en français. Ces webinaires ont été organisés avec les deux autres conseils internationaux des Grands Lacs, le Conseil international de contrôle du lac Supérieur et le Conseil international de contrôle de la rivière Niagara. Ces webinaires ont permis au Conseil de répondre aux préoccupations de nombreux participants concernant les conditions de basses eaux et les impacts subséquents sur la navigation de plaisance et le tourisme dans l'ensemble du système. De plus, les membres du Conseil ont appuyé les réunions des dirigeants communautaires menées par la CMI aux États-Unis dans le comté de Niagara le 29 mars et à Oswego le 30 mars, et au Canada à Montréal, dans les Mille-Îles et à l'est de Toronto (région de Brighton) les 12, 13 et 14 avril.

Des mises à jour régulières hebdomadaires et supplémentaires sur les pages Facebook du Conseil ont continué à être publiées en français et en anglais et le personnel du Conseil a répondu aux demandes de messages directs. Les pages française et anglaise comptent actuellement plus de 900 et 7 000 abonnés respectivement et un total de plus de 8000 vues par mois.

Le personnel de soutien du Conseil a continué à fournir des comptes rendus hebdomadaires et mensuels sur les niveaux d'eau, les débits et les prévisions. Les séances d'information sont communiquées par courriel aux membres et aux associés du Conseil, ainsi qu'aux parties prenantes, y compris aux organismes fédéraux, provinciaux et d'État, à plusieurs offices de protection de la nature, aux administrations portuaires et aux municipalités.

De plus amples détails concernant les activités du Comité des communications et les efforts de sensibilisation sont inclus dans l'annexe A.

3.4 COMITÉ DE LIMNIMÉTRIE

Le Comité de limnimétrie du Saint-Laurent est autorisé par le Conseil à assurer l'exactitude des estimations de débit et des mesures du niveau d'eau dans la section internationale du fleuve Saint-Laurent. Le Comité vérifie les méthodes de calcul employées à chacune des huit structures de contrôle du débit et surveille le fonctionnement et l'entretien des limnimètres appartenant aux sociétés d'hydroélectricité et exploités par elles (OPG et la NYPA). Il procède à une inspection annuelle sur le terrain de 16 des limnimètres utilisés par le Conseil pour surveiller l'état des cours d'eau et effectue des vérifications mensuelles des données sur le niveau d'eau et le débit recueillies et archivées par les sociétés d'hydroélectricité. Les constatations et les résultats découlant de ces activités sont consignés dans un rapport annuel adressé au Conseil.

Un relevé de précision est prévue pour l'automne 2022. Le bureau du National Geodetic Survey (NGS) de la NOAA suivra la même méthode que celle utilisée pour le levé de précision de 2008, qui utilise des procédures plus récentes et plus strictes liées au nouveau référentiel horizontal et vertical, Geoid 2022. Ce système de référence servira de base au nouveau Système de référence international des Grands Lacs (SRIGL, 2020), l'accent étant mis sur les observations GPS.

4 COMITÉ DE GESTION ADAPTATIVE DES GRANDS LACS ET DU FLEUVE SAINT-LAURENT

Le Comité d'experts techniques sur la gestion adaptative des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent (Comité GAGL), établi par la CMI et sous l'autorité des conseils, vise à examiner les méthodes de gestion adaptative dans le cadre d'une évaluation continue des plans de régularisation du débit sortant. Le Comité GAGL continue de travailler avec les conseils pour évaluer les recommandations fondées sur des données scientifiques d'études antérieures et élaborer de nouvelles recommandations. Le Comité cherche finalement à évaluer la performance des plans de régularisation des débits sortants au fil du temps en ce qui concerne un large éventail d'indicateurs environnementaux et économiques.

Le Comité GAGL aidera le Conseil à évaluer si des ajustements au Plan pourraient être judicieux et quelles recommandations devraient être faites à la CMI. Toute modification proposée au Plan 2014 devra ensuite être approuvée par la CMI et acceptée par les gouvernements du Canada et des États-Unis. Les mises à jour et les rapports détaillés des activités du Comité GAGL sont disponibles sur le site Web du Comité (<https://www.ijc.org/fr/gagl>).

Au cours de la période visée par le rapport, le Comité GAGL est passé de la phase 1 à la phase 2 de l'examen accéléré du Plan 2014. Dans le cadre du suivi de la phase 1 et comme indiqué dans les recommandations, le Comité GAGL a continué de peaufiner les composantes de l'outil d'aide à la décision (OAD) mis au point pour appuyer les décisions relatives aux déviations des hautes eaux par le Conseil international du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent. L'intention est de s'assurer qu'un outil opérationnel reste disponible pour être utilisé tout en développant une stratégie pour un OAD modernisé et plus efficace à l'avenir. En plus du travail sur l'OAD, le Comité GAGL a appuyé la CMI en organisant 11 réunions de dirigeants communautaires dans tout le bassin du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent, ainsi que des réunions avec des élus de New York, de l'Ontario et du Québec. Avec l'aide du Consensus Building Institute (CBI), ces réunions fructueuses ont permis au Comité GAGL d'obtenir des commentaires directs sur le travail de la première phase de la révision du Plan 2014.

Dans le cadre de la transition vers la deuxième phase de l'examen accéléré du Plan 2014, le Comité GAGL s'est concentré sur l'élaboration d'un plan de projet pour guider les objectifs de travail généraux. L'effort de la phase 2 est organisé autour du [document de stratégie](#) de gestion adaptative du Comité. Les équipes techniques, notamment l'équipe chargée de l'hydroclimat, l'équipe chargée de la formulation du plan, l'équipe chargée de l'évaluation des impacts composée de sous-équipes liées aux impacts sur les rives, aux impacts sur les écosystèmes, aux impacts sur la navigation commerciale et aux impacts sur l'hydroélectricité, ainsi que l'équipe chargée de l'aide à la décision, ont toutes participé activement au processus de planification. Un atelier virtuel a eu lieu les 21 et 22 juin 2022 pour s'assurer que les priorités immédiates étaient déterminées pour la phase 2 ainsi que pour chercher à s'entendre sur un cadre de modélisation de base pour évaluer la performance des stratégies de recharge de gestion des débits sortants. Le Comité utilisera les résultats des activités de planification pour élaborer un nouveau plan de travail pour l'année financière de 2023 au début de la prochaine période de rapport.

Tableau 1 : Données provisoires sur les apports mensuels moyens au lac Ontario

Mois	Apports du lac Érié				Apports locaux nets du bassin			Apports totaux			
	m ³ /s	Kpi ³ /s	Prob. de dépass. ⁽¹⁾	% de la MLT ⁽¹⁾	m ³ /s	Kpi ³ /s	Prob. de dépass. ⁽¹⁾	m ³ /s	Kpi ³ /s	Prob. de dépass. ⁽¹⁾	% de la MLT ⁽¹⁾
Mars 22	6 920	244	9	119	2 690	95	17	9 610	339	7	123
Avril 22	7 090	250	11	117	2 030	72	74	9 120	322	36	105
Mai 22	7 120	251	15	112	1 380	49	64	8 500	300	32	106
Juin 22	6 950	245	19	110	1 070	38	55	8 020	283	29	107
Juillet 22	6 830	241	20	109	430	15	71	7 260	256	34	105
Août 22	6 620	234	24	108	70	2	68	6 690	236	35	105
Moyenne sur 6 mois	6 920	244	14	112	1 280	45	60	8 200	290	23	109

(1) Selon la période de référence de 1900 à 2021

Tableau 2a : Résumé des débits sortants, ajustements opérationnels (AO) et déviations hebdomadaires

Semaine de 2022 finissant	Débit de courbe des niveaux optimaux (CNO) ajusté		Débit selon le Plan		CNO/ limite appliquée	Débit réel		Ajust. op. (AO) et/ou limitations du Plan		Déviations						Type	Détails
	m ³ /s	Kpi ³ /s	m ³ /s	Kpi ³ /s		m ³ /s	Kpi ³ /s	m ³ /s	Kpi ³ /s	Hebdomadaires		Cumulatives		Effet cumulatif sur le lac Ontario			
										m ³ /s	Kpi ³ /s	m ³ /s-sem.	Kpi ³ /s-sem.	cm	po		
4 mars	8520	301	8520	301	CNO	8520	301	0	0	0	0	--	0,0	0,0	0,0	--	Plan (CNO)
11 mars	8600	304	8550	302	I	8550	302	-50	-2	0	0	--	0,0	0,0	0,0	--	Maintenir le seuil de limite I du lac Saint-Laurent (barrage du Long Sault) à 71,8 m; AO à la CNO
18 mars	8660	306	8660	306	CNO	8660	306	0	0	0	0	--	0,0	0,0	0,0	--	Plan (CNO)
25 mars	8700	307	8300	293	F/L	8300	293	-400	-14	0	0	--	0,0	0,0	0,0	--	Plan (CNO); AO pour la limite F (maintenir le lac Saint-Louis ≤ 22,1 m tant que le lac Ont. <75,3 m) et la limite L (limite L applicable = 8620 m ³ /s).
1 avril	8940	316	8490	300	F/L	8490	300	-450	-16	0	0	--	0,0	0,0	0,0	--	AO pour la limite F (maintenir lac Saint-Louis ≤ 22.1 m tant que le lac Ont. <75.3 m) et la limite L (limite L applicable = 8690 m ³ /s)
8 avril	8990	317	8640	305	L/F	8640	305	-350	-12	0	0	--	0,0	0,0	0,0	--	Limite L max. (8730 m ³ /s) et AO pour la limite F (maintenir le lac Saint-Louis ≤ 22.1 m tant que le lac Ont. <75.3 m)
15 avril	8940	316	8180	289	F	7970	281	-970	-35	-210	-7,4	-210	-7,4	0,7	0,3	Mineure	AO pour la limite F (maintenir le lac Saint-Louis ≤ 22.1 m tant que le lac Ont. <75.3 m); déviation mineure pour permettre à Hydro-Québec
22 avril	9060	320	8030	284	F	7980	282	-1080	-38	-50	-1,8	-260	-9,2	0,8	0,3	Mineure	d'installer des estacades de sécurité
29 avril	9140	323	8340	295	F	8340	295	-800	-28	0	0	-260	-9,2	0,8	0,3	--	AO pour la limite F (maintenir le lac Saint-Louis ≤ 22.1 m tant que le lac Ont. <75.3 m)
6 mai	9180	324	8560	302	F	8560	302	-620	-22	0	0	-260	-9,2	0,8	0,3	--	
13 mai	9160	323	8940	316	F/L	8840	312	-320	-11	-100	-3,5	-360	-12,7	1,1	0,4	Mineure	AO pour la limite F (maintenir le lac Saint-Louis ≤ 22.1 m tant que lac Ont. <75.3 m); déviation compensatoire mineure (débit sortant réglé à la limite L basée sur le niveau réel de fin de semaine du lac Ont.); déviation mineure pour permettre à la NYPA d'installer une estacade de retenue positive au barrage du Long Sault
20 mai	9100	321	8930	315	L	8800	311	-300	-10	-130	-4,6	-490	-17,3	1,5	0,6	Mineure	Déviation mineure pour permettre à la NYPA d'installer une estacade de retenue positive au barrage du Long Sault.

Semaine de 2022 finissant	Débit de courbe des niveaux optimaux (CNO) ajusté		Débit selon le Plan		CNO/ limite appliquée	Débit réel				Ajust. op. (AO) et/ou limitations du Plan		Déviations						Type	Détails
	m³/s	Kpi³/s	m³/s	Kpi³/s		m³/s	Kpi³/s	m³/s	Kpi³/s	Hebdomadaires		Cumulatives		Effet cumulatif sur le lac Ontario					
										m³/s	Kpi³/s	m³/s-sem.	Kpi³/s-sem.	cm	po				
27 mai	9020	319	8820	311	L	8870	313	-150	-6	50	1,8	-440	-15,5	1,4	0,6	Mineure	Déviations mineures pour permettre à la NYPA d'installer une estacade de retenue positive au barrage du Long Sault; compensation d'une déviation mineure (débit sortant réglé à la limite L selon le niveau réel de fin de semaine du lac Ont.)		
3 juin	9040	319	8710	308	L/F	8730	308	-310	-11	20	0,7	-420	-14,8	1,3	0,5	Mineure	Compensation d'une déviation mineure (débit sortant réglé à la limite L en fonction du niveau réel de fin de semaine du lac Ont.); AO pour la limite F (maintenir le lac Saint-Louis ≤ 22,1 m tant que le lac Ont. <75,3 m)		
10 juin	9100	321	8850	313	L	8890	314	-210	-7	40	1,4	-380	-13,4	1,2	0,5	Mineure	Compensation de déviations mineures (débit sortant réglé à la limite L en fonction du niveau réel de fin de semaine du lac Ont.)		
17 juin	9090	321	8820	311	L	8850	313	-240	-8	30	1,1	-350	-12,4	1,1	0,4	Mineure			
24 juin	9080	321	8780	310	L	8820	311	-260	-10	40	1,4	-310	-10,9	1,0	0,4	Mineure			
1 juillet	8960	316	8740	309	L	8750	309	-210	-7	10	0,4	-300	-10,6	0,9	0,4	Mineure			
8 juillet	8840	312	8700	307	L	8710	308	-130	-4	10	0,4	-290	-10,2	0,9	0,4	Mineure			
15 juillet	8700	307	8650	305	L	8660	306	-40	-1	10	0,4	-280	-9,9	0,9	0,4	Mineure			
22 juillet	8520	301	8520	301	CNO	8600	304	80	3	80	2,8	-200	-7,1	0,6	0,2	Mineure			
29 juillet	8510	301	8510	301	CNO	8580	303	70	2	70	2,5	-130	-4,6	0,4	0,2	Mineure			
5 août	8450	298	8450	298	CNO	8520	301	70	3	70	2,5	-60	-2,1	0,2	0,1	Mineure	Compensation des déviations mineures		
12 août	8320	294	8320	294	CNO	8380	296	60	2	60	2,1	0	0,0	0,0	0,0	Mineure	Plan (CNO)		
19 août	8180	289	8180	289	CNO	8180	289	0	0	0	0	--	0,0	0,0	0,0	--			
26 août	7960	281	7960	281	CNO	7960	281	0	0	0	0	--	0,0	0,0	0,0	--			
2 sept	7960	281	7960	281	CNO	7960	281	0	0	0	0	--	0,0	0,0	0,0	--			

Remarque : Les valeurs de la colonne « Ajustements opérationnels et/ou limitations du Plan » illustrées dans ce tableau sont calculées comme le débit réel moins le débit de CNO ajusté

Tableau 2b : Résumé des changements de débit

Semaine de 2022 finissant	Changements de débit								Détails
	Jour	Heure	(m ³ /s)		(Kpi ³ /s)		Motif	CNO/ limite appliquée	
			De	à	De	à			
4 mars	26 févr.	0001	8180	8520	288,9	300,9	Plan	CNO	Plan (CNO)
11 mars	9 mars	1201	8520	8600	300,9	303,7	OA	CNO	AO à la CNO
18 mars	12 mars	0001	8600	8660	303,7	305,8	Plan	CNO	Plan (CNO)
25 mars	19 mars	0001	8660	8700	305,8	307,2	Plan	CNO	AO à la limite F max. (maintenir le lac Saint-Louis ≤22,1 m tant que le lac Ont. <75,3 m)
	20 mars	1401	8700	8000	307,2	282,5	AO	F	
	22 mars	1101	8000	8300	282,5	293,1	AO	F	
	23 mars	1101	8300	8620	293,1	304,4	AO	L	AO à la limite L max. (la saison de navigation de la voie maritime a été ouverte le 22 mars)
	24 mars	1401	8620	8000	304,4	282,5	AO	F	AO jusqu'à la limite F max. (maintenir le lac Saint-Louis ≤22,1 m tant que le lac Ont. <75,3 m)
1 avril	26 mars	1801	8000	8100	282,5	286,0	AO	F	AO à la limite L max.
	27 mars	1101	8100	8300	286,0	293,1	AO	F	
	28 mars	1101	8300	8600	293,1	303,7	AO	F	
	29 mars	1101	8600	8690	303,7	306,9	AO	L	
8 avril	2 avril	0001	8690	8730	306,9	308,3	Plan	L	Plan (Limite L max.)
	8 avril	0901	8730	7900	308,3	279,0	AO	F	AO à la limite F max. (maintenir le lac Saint-Louis ≤22.1 m tant que le lac Ont. <75.3 m)
	8 avril	1501	7900	7700	279,0	271,9	AO	F	
15 avril	9 avril	1201	7700	7550	271,9	266,6	AO	F	Déviation mineure pour permettre à Hydro-Québec d'installer des estacades de sécurité
	10 avril	1201	7550	7900	266,6	279,0	AO	F	
	11 avril	1201	7900	8100	279,0	286,0	AO	F	
	12 avril	0001	--	--	--	--	Dév.	Mineure	
22 avril	--	--	--	--	--	--	Dév.	Mineure	AO à la limite F max. (maintenir le lac Saint-Louis ≤22.1 m tant que le lac Ont. <75.3 m)
	20 avril	1101	8100	7600	286,0	268,4	AO	F	
	21 avril	1601	7600	7900	268,4	279,0	AO	F	
	22 avril	1701	7900	8100	279,0	286,0	AO	F	
29 avril	24 avril	1101	8100	8300	286,0	293,1	AO	F	Déviation compensatoire mineure (débit sortant réglé à la limite L selon le niveau réel de fin de semaine du lac Ont.)
	27 avril	1201	8300	8450	293,1	298,4	AO	F	
	28 avril	1201	8450	8550	298,4	301,9	AO	F	
6 mai	6 mai	1201	8550	8650	301,9	305,5	AO	F	Déviation mineure pour permettre à la NYPA d'installer une estacade de retenue positive permanente au barrage du Long Sault
13 mai	7 mai	1101	8650	8800	305,5	310,8	AO	F	
	8 mai	1201	8800	8950	310,8	316,1	AO	F	
	9 mai	1201	8950	9040	316,1	319,2	Dév.	Mineure	
	10 mai	0501	9040	8800	319,2	310,8	Dév.	Mineure	
20 mai	--	--	--	--	--	--	Dév.	Mineure	Déviation compensatoire mineure (débit sortant réglé à la limite L en selon le niveau réel de fin de semaine du lac Ont.)
27 mai	--	--	--	--	--	--	Dév.	Mineure	
	22 mai	1301	8800	8890	310,8	313,9	Dév.	Mineure	
3 juin	28 mai	0001	8890	8850	313.9	312.5	Dév.	Mineure	AO à la limite F max. (maintenir le lac Saint-
	29 mai	1101	8850	8600	312.5	303.7	AO	F	

	1 juin	1201	8600	8750	303.7	309.0	AO	F	Louis ≤22.1 m tant que le lac Ont. <75.3 m)
	2 juin	1201	8750	8850	309.0	312.5	Dév.	Mineure	Déviations compensatoires mineures (débit sortant réglé à la limite L selon le niveau réel de fin de semaine du lac Ont.)

Tableau 2b (suite) : Résumé des changements de débit

Semaine de 2022 finissant	Changements de débit								Détails
	Jour	Heure	(m ³ /s)		(Kpi ³ /s)		Motif	CNO/ limite appliquée	
			De	à	De	à			
10 juin	4 juin	0001	8850	8890	312,5	313,9	Dév.	Mineure	Déviations compensatoires mineures (débit sortant réglé à la limite L selon le niveau réel de fin de semaine du lac Ont.)
17 juin	11 juin	0001	8890	8850	313,9	312,5	Dév.	Mineure	
24 juin	18 juin	0001	8850	8820	312,5	311,5	Dév.	Mineure	
1 juillet	25 juin	0001	8820	8750	311,5	309,0	Dév.	Mineure	
8 juillet	2 juillet	0001	8750	8710	309,0	307,6	Dév.	Mineure	
15 juillet	9 juillet	0001	8710	8660	307,6	305,8	Dév.	Mineure	
22 juillet	16 juillet	0001	8660	8600	305,8	303,7	Dév.	Mineure	
29 juillet	23 juillet	0001	8600	8580	303,7	303,0	Dév.	Mineure	
5 août	30 juillet	0001	8580	8520	303,0	300,9	Dév.	Mineure	Déviations compensatoires mineures
12 août	6 août	0001	8520	8380	300,9	295,9	Dév.	Mineure	Plan (CNO)
19 août	13 août	0001	8380	8180	295,9	288,9	Plan	CNO	
26 août	20 août	0001	8180	7960	288,9	281,1	Plan	CNO	
2 sept	--	--	--	--	--	--	Plan	CNO	

Tableau 3. Niveaux d'eau et débits sortants enregistrés et avant-projet du lac Ontario

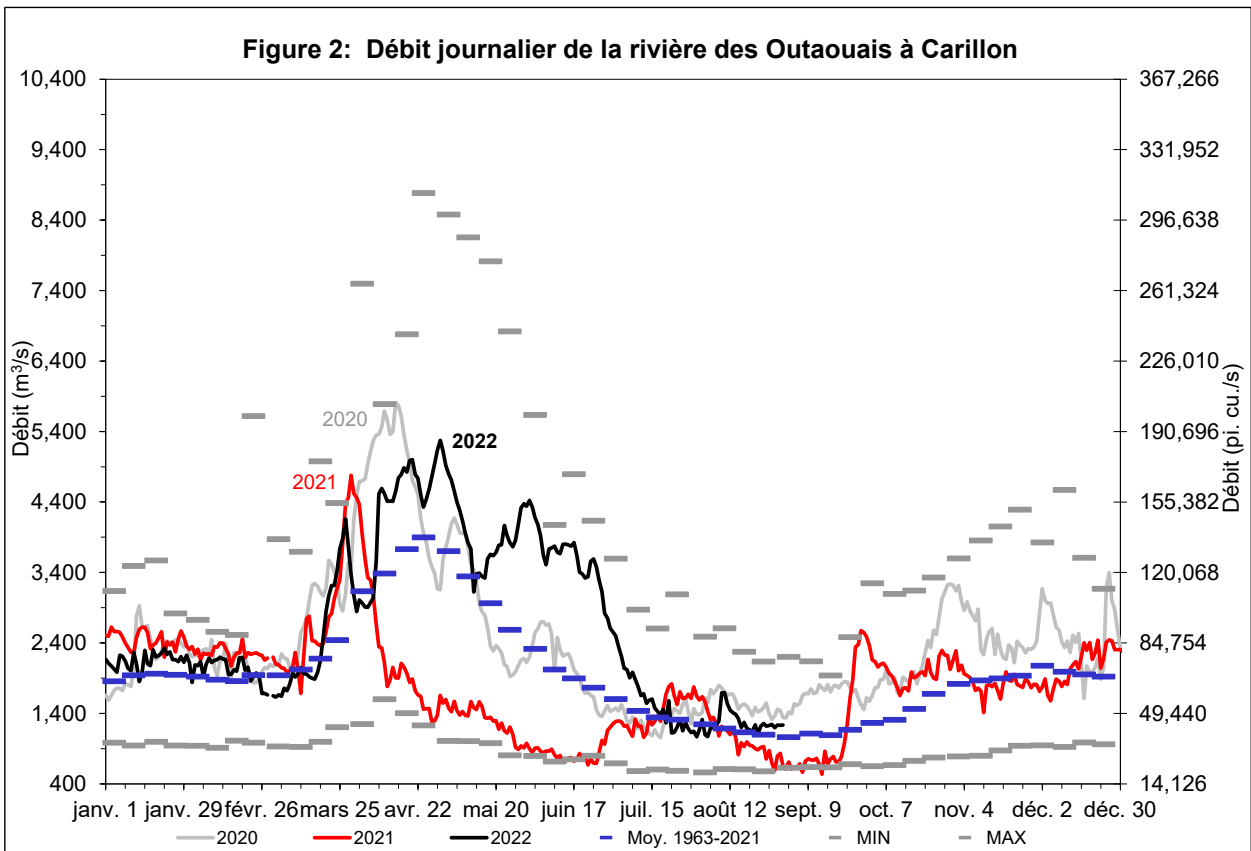
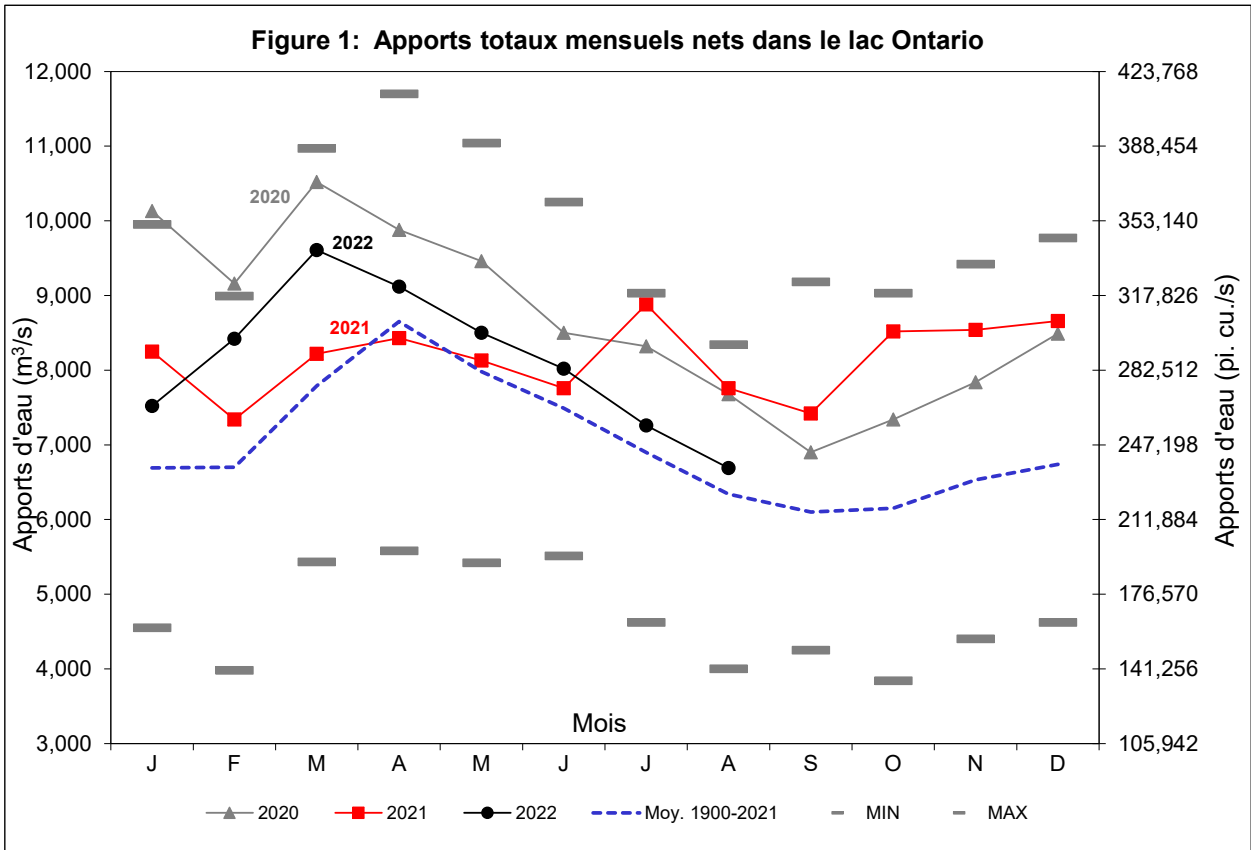
Mois	Niveaux d'eau moyens mensuels du lac Ontario (SRIGL, 1985) – mètres (pieds)			Débit sortant moyen mensuel du lac Ontario m ³ /s (Kpi ³ /s)		
	Enregistré	Avant-projet	Différence	Enregistré	Avant-projet	Différence
Mars 22	74,99 (246,03)	75,69 (248,32)	-0,70 (-2,29)	8500 (300)	8320 (294)	180 (6)
Avril 22	75,13 (246,49)	75,79 (248,65)	-0,66 (-2,16)	8260 (292)	8710 (308)	-450 (-16)
Mai 22	75,17 (246,62)	75,80 (248,68)	-0,63 (-2,06)	8760 (309)	8720 (308)	40 (1)
Juin 22	75,13 (246,49)	75,78 (248,62)	-0,65 (-2,13)	8830 (312)	8680 (307)	150 (5)
Juillet 22	74,95 (245,90)	75,63 (248,13)	-0,68 (-2,23)	8630 (305)	8370 (296)	260 (9)
Août 22	74,74 (245,21)	75,46 (247,57)	-0,72 (-2,36)	8190 (289)	8010 (283)	180 (6)

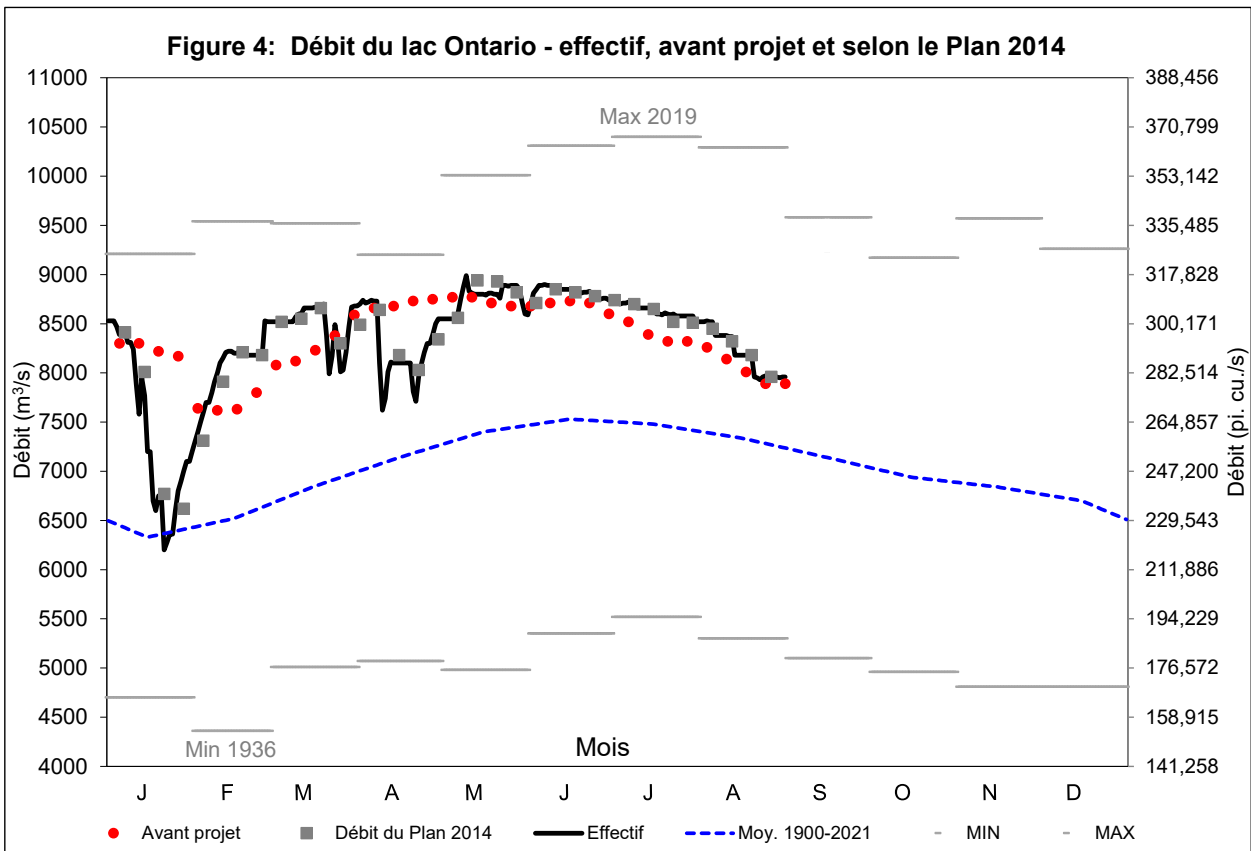
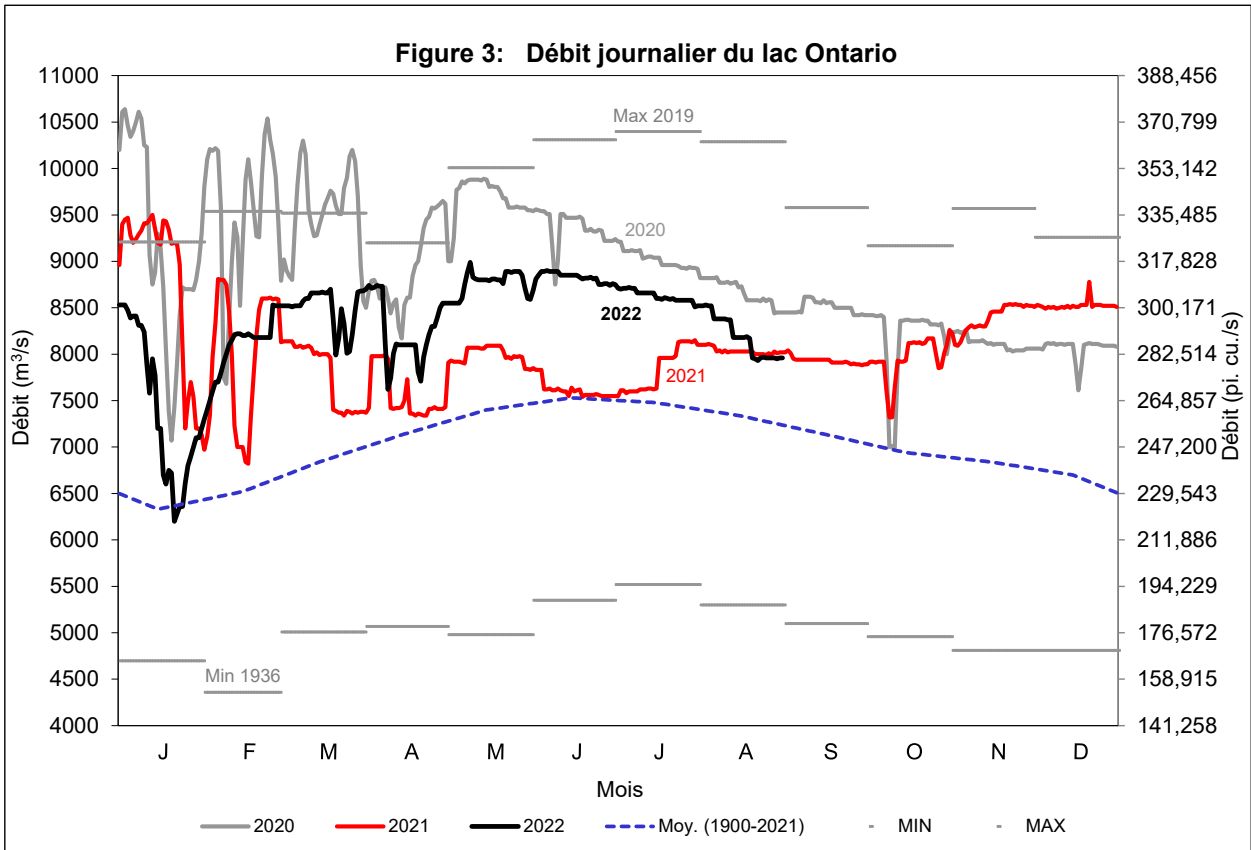
Tableau 4 : Participation aux réunions

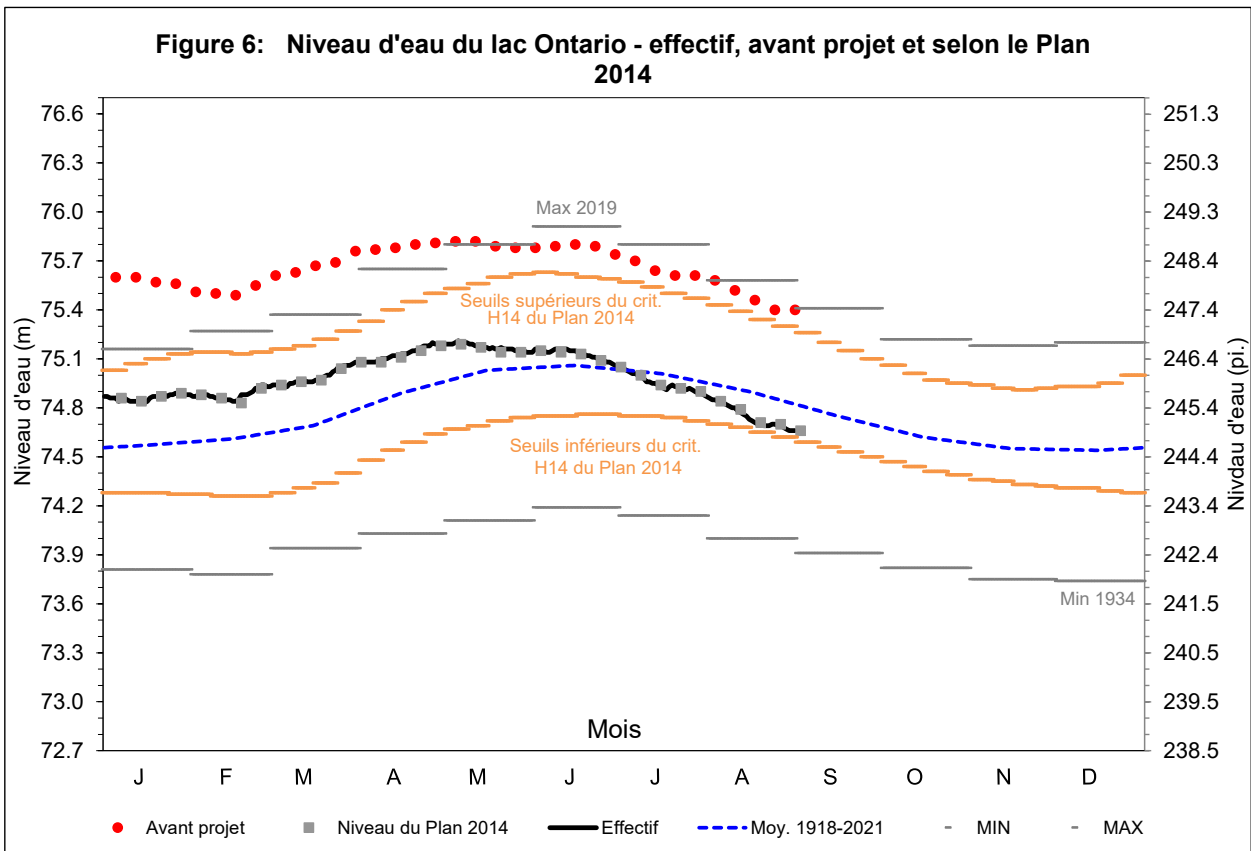
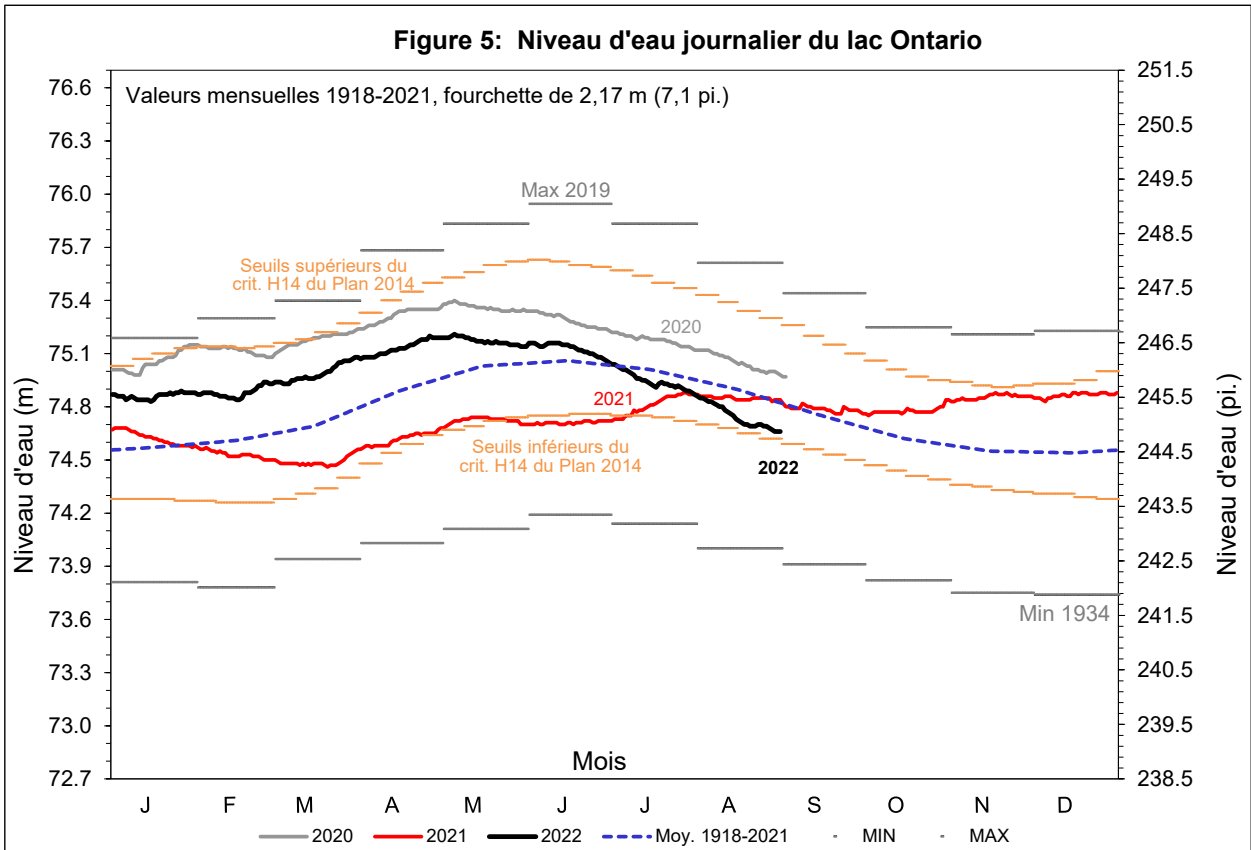
Membre	Appel du 18 mars	Appel du 28 juin	Appel du 8 août
M. S. Durrett ¹	-		
BG K. Peoples ^{1a}		-	X
M. K. McCune ²	X	X	X
M. D. Harper ³	X	X	X
M. T. Brown	X	X	X
Mme P. Clavet	X	X	X
M. A. David	X	X	X
Mme J. Frain	X	-	X

Notes :

1. Coprésident américain jusqu'au 1^{er} juin 2022
- 1a. Coprésidente américaine du 1^{er} juin 2022 jusqu'à la fin de la période visée par le rapport
2. Coprésident suppléant américain
3. Coprésident canadien







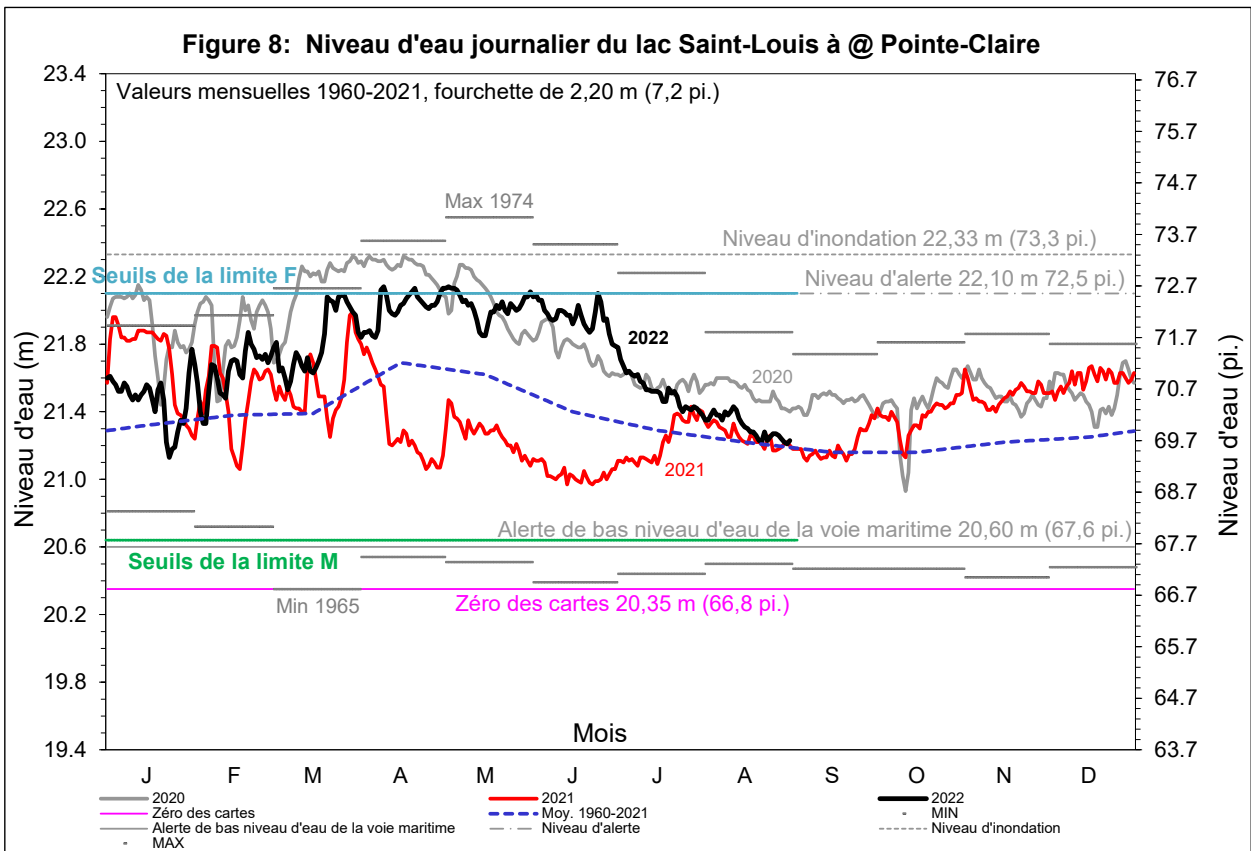
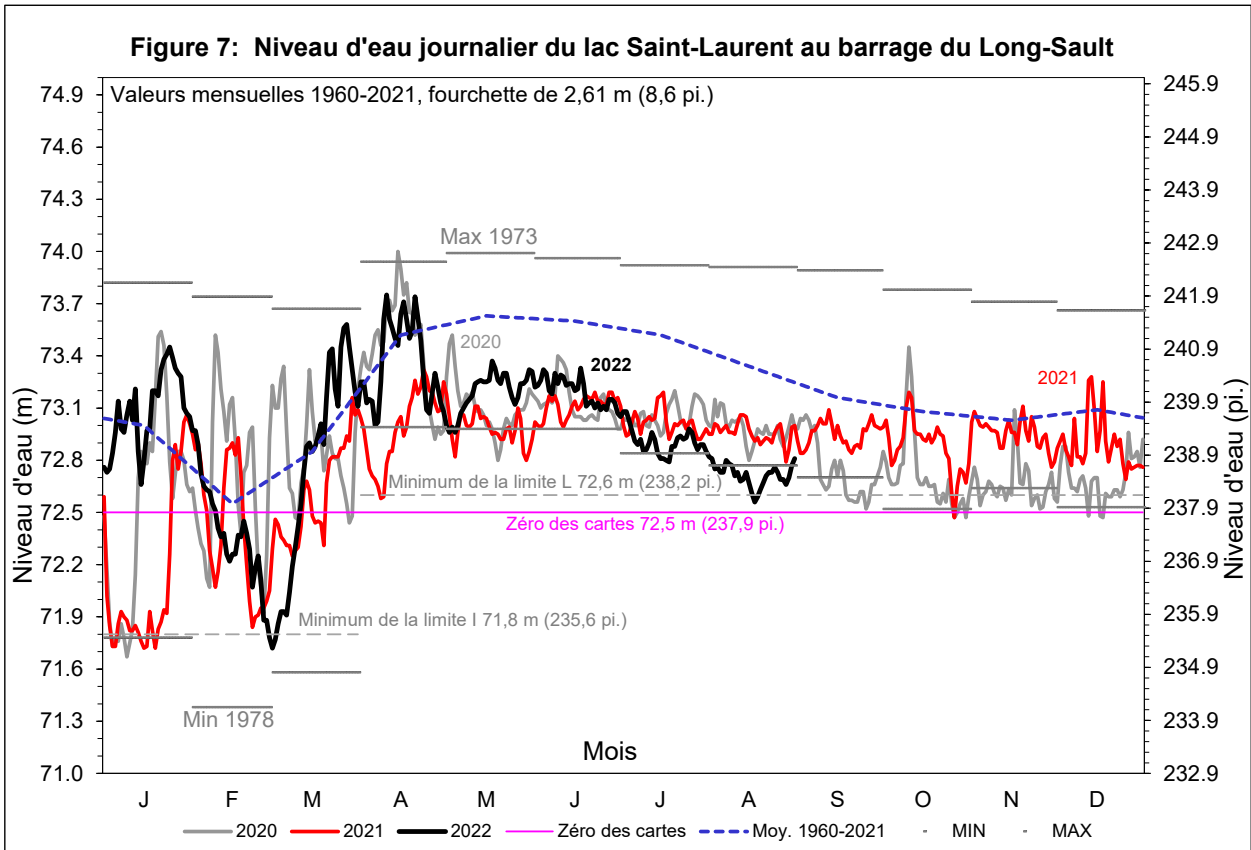


Figure 9: Niveau d'eau journalier au port de Montréal à la jetée no.1

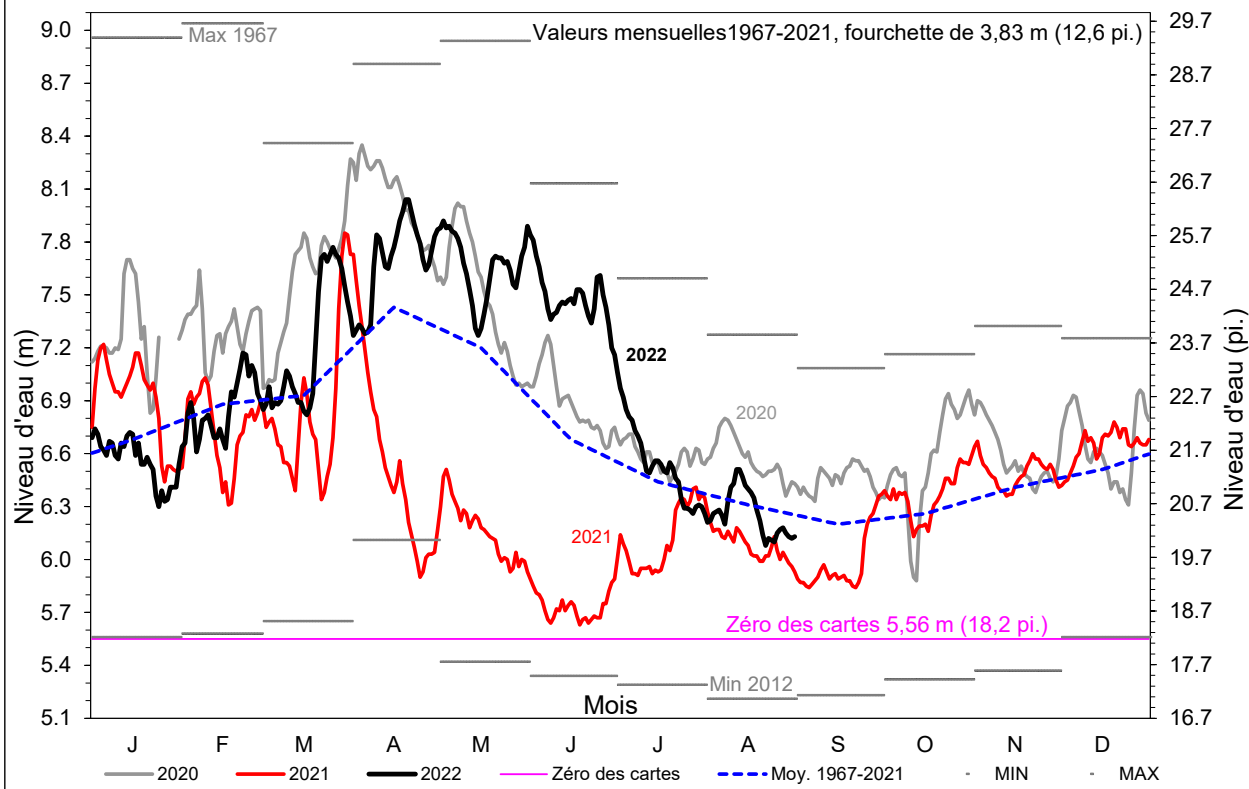
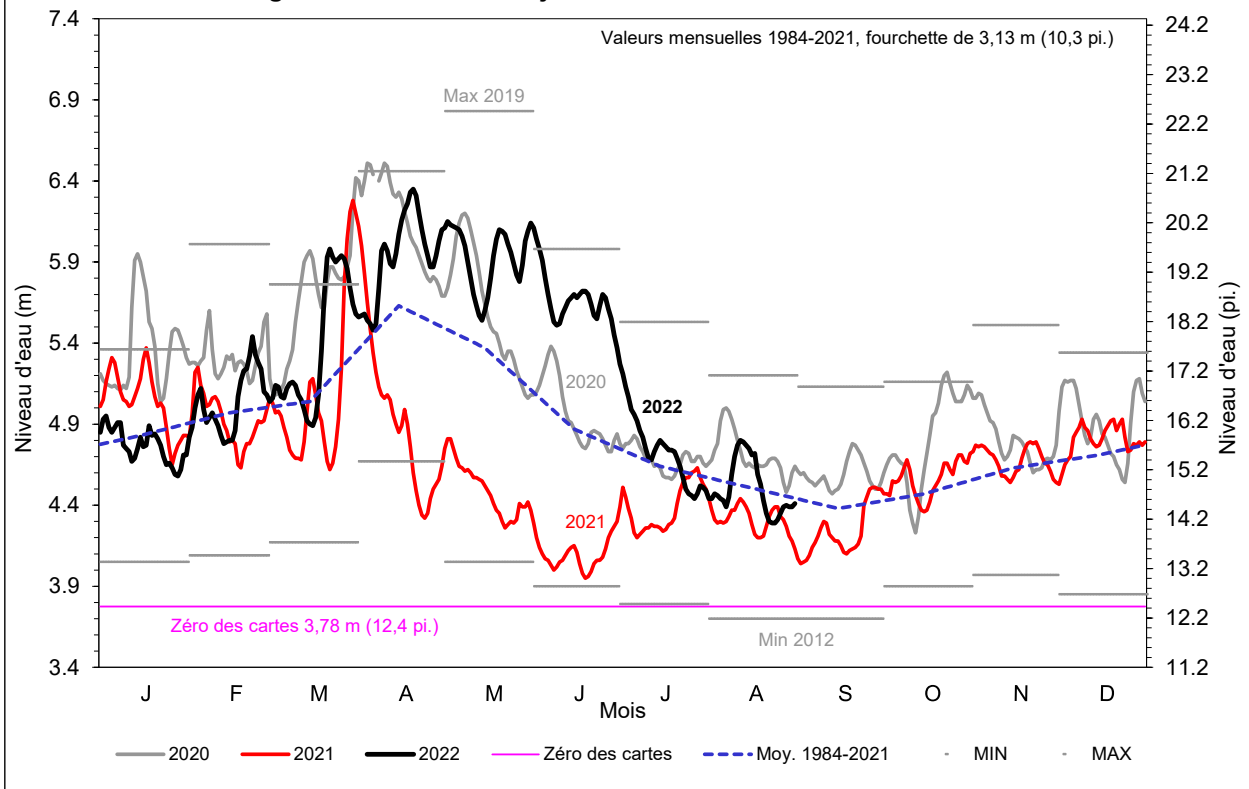


Figure 10: Niveau d'eau journalier du lac Saint-Pierre à Sorel



ANNEXE A : AUTRES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION

Le Comité des communications a tenu cinq réunions par téléconférence. Une plus petite sous-section du Comité s'est réunie toutes les deux semaines pour discuter des questions de communication urgentes. Le Comité a continué à prendre part à des initiatives et à concevoir des produits en vue de réaliser cinq objectifs stratégiques de communication :

1. Information : Sensibiliser le grand public à la CMI et au CILOFSL.
2. Réputation : Communiquer avec précision et en temps opportun les mesures prises par le CILOFSL et les raisons pour lesquelles ces mesures sont prises.
3. Communication du fil narratif : Renforcer continuellement le message selon lequel les facteurs naturels ont une incidence majeure sur les niveaux d'eau (hauts et bas), les tendances et les débits. En revanche, la régularisation des débits sortants a un effet minime sur les niveaux d'eau du lac Ontario.
4. Éducation : Accroître la compréhension de la nécessité de s'attendre à des fluctuations des niveaux et des débits en cette ère de changement climatique croissant et de se préparer à celles-ci. Encourager la résilience en tant que meilleure pratique.
5. Consultation : Chercher constamment à connaître les points de vue et les préoccupations de toutes les parties prenantes, des représentants élus et des intervenants, à en tenir compte et à y répondre par des communications bidirectionnelles, le cas échéant.

Les membres et les secrétaires du Conseil ont accordé un certain nombre d'entrevues à une grande variété d'agences de presse aux États-Unis et au Canada tout au long de la période visée par le rapport. Les entrevues ont été accordées à des agences de presse, de radio et de télévision et ont généralement porté sur les stratégies de gestion des débits sortants mises en œuvre par le Conseil et sur les conditions d'apport en eau et les niveaux d'eau observés dans l'ensemble du système. Parmi les agences qui ont réalisé des entrevues avec les associés du Conseil, citons : Spectrum News, North County Public Radio, WHAM TV à Rochester, le Palladium Times, et le Lockport Journal, le Brockville Recorder & Times et le Cornwall Standard-Freeholder.

En plus de leur engagement avec les médias, les membres du Conseil, les membres du GCI, les secrétaires, les représentants de la régularisation et les autres membres du personnel de soutien ont été très occupés par leurs engagements personnels. Des dizaines de réponses par courriel ont été envoyées aux personnes concernées par le biais du formulaire de contact de la page Web du Conseil.

Un vidéographe professionnel du quartier général de l'US Army Corps of Engineers (USACE) dirige la production de huit courtes vidéos informatives sur des sujets liés aux opérations du Conseil, qui seront prochainement présentées sur le site Web du Conseil.